

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-cinq mai** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 mai 2023, se sont réunis à l'espace Regain, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Virginie BARRA

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Raphaël GUILLERMAIN, Sylvie CORDIER

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_88

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra :

- l'ouverture des crédits nécessaires au paiement des frais d'analyses réalisés à la cuisine centrale pour la préparation des repas des crèches pour 540 euros.
- l'ajout de crédits sur la section d'investissement pour un montant de 20 194 € visant à l'acquisition d'un nouveau four.

Le financement est assuré par l'ajustement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de la cuisine centrale.

BUDGET CUISINE DECISION MODIFICATIVE N°1

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
011	61883	AUTRES FRAIS DIVERS		540,00		
75	75822	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BA A CARACTERE ADMINISTRATIF PAR LE BP				20 734,00
		opérations d'ordres				
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		20 194,00		
		Totaux	-	20 734,00	-	20 734,00
Totaux Dépenses / Recettes				20 734,00		20 734,00
Total fonctionnement					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
21	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		20 194,00		
		opérations d'ordres				
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			-	20 194,00
		Totaux	-	20 194,00	-	20 194,00
Totaux Dépenses / Recettes				20 194,00		20 194,00
Total investissement					-	

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 15 décembre 2022.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 mai 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif annexe de la cuisine centrale voté par le Conseil Municipal le 15 décembre 2022,

Vu le budget supplémentaire annexe de la cuisine centrale approuvé le 30 mars 2023,

Sur le rapport présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget annexe de la cuisine centrale voté le 15 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.